

*Globe and Mail*, je me demande ce qu'il en est du public qui, lui, n'a pas été consulté. C'est pourquoi j'en reviens à l'importance d'élargir l'éventail des témoignages et des consultations au comité. Encore une fois, il faut, à mon sens, considérer ce bill comme un projet de loi hybride.

Les actionnaires en puissance auront certes bien des questions à poser. Depuis longtemps, certains d'entre nous posent des questions à propos du rapport MacIntosh, économiste compétent, savant et banquier, qui a étudié toute la question. Nous comptons savoir ce que M. MacIntosh en pense, et voilà qu'on nous dit que son rapport ne sera pas communiqué. Toutefois, je me refuse à croire qu'il ne sera pas convoqué devant le comité, ce qui permettra au Parlement, au public et aux portefeuillistes de tirer parti de ses connaissances inégalées et de ses recherches approfondies, afin que tout le monde puisse mieux comprendre le sens de cette importante mesure législative. Pour ma part, j'y compte beaucoup. Je tiens surtout à entendre M. MacIntosh, en partie parce que je ne suis pas du tout convaincu de la véracité des motifs invoqués pour ne pas divulguer son rapport.

Je ne voulais faire que quelques brèves observations, mais certains points me viennent à l'esprit. Premièrement, je suis frappé de l'autorité et du pouvoir immenses que le bill conférerait au gouvernement et au ministre. En le lisant, j'ai trouvé un peu partout des membres de phrases comme «la société ne peut, sauf sous la direction du ministre»—faire ceci ou cela. Et quand finalement je suis arrivé à l'article relatif au conseil d'administration, j'ai constaté que celui-ci n'aurait presque plus rien à faire.

Monsieur l'Orateur, il y a de nombreux conseils d'administration fonctionnant avec bonheur dans notre pays qui n'appouvaient pas un instant les limites fixées à ce conseil d'administration-ci. Dans le cas présent, les attributions des administrateurs sont tellement restreintes de tant de façons, que les pouvoirs discrétionnaires habituels leur semblent refusés. Je me demande aussi quelle doit être la position du Parlement vis-à-vis de cette société. Quelle sera la position du Parlement quand la société sera lancée, telle un satellite? Est-ce qu'il y aura seulement cette forme ténue d'association qui existe avec Radio-Canada? J'ai été impressionné par le fait que ce ne serait pas une société de la Couronne, mais quelque chose de différent. Ce ne doit pas être un organisme agissant au nom de sa Majesté ou une société de la Couronne comme le conçoit la loi sur l'administration financière. Ce doit être donc quelque chose d'autre, que nous devons analyser.

[M. Macquarrie.]

• (8.30 p.m.)

Par ailleurs, le rôle que pourraient jouer les gouvernements provinciaux m'a intéressé. Cette société de télécommunications par satellite participera à la gestion d'un véhicule éducationnel important, si vous me permettez cette expression. J'ignore si la chose est aussi simple que ne l'imaginent les ministres de l'Éducation. Ils semblent croire qu'un satellite serait comme un tableau noir dans le firmament; il assurera néanmoins des moyens et des facilités d'ordre éducatif. Les provinces auront-elles le sentiment que cela pourrait devenir un domaine de fédéralisme fonctionnel? Se pourrait-il, à en juger d'après l'annexe A et la liste qui s'y trouve des entreprises agréées d'exploitation de télécommunications, où l'on se rend compte que quelques-unes d'entre elles sont effectivement la propriété de gouvernements provinciaux, que l'on aboutisse à une situation où des provinces auraient indirectement voix au chapitre ou auraient droit à une partie du contrôle qui serait refusée à d'autres provinces? Sommes-nous en train de créer une source de mécontentement et de désaccord pour les années à venir? C'est une autre chose qui exige réflexion.

Le ministre a signalé que les proportions devant être détenues par chacun des trois groupes ne sauraient être déterminées de façon précise. Malgré tout le respect que m'inspirent ses réussites et sa compétence en affaires, je ne suis pas tout à fait convaincu qu'il n'aurait pas été plus sage de faire preuve de plus de précision et d'exactitude. Le ministre laisse entendre qu'il y aura une estimation approximative dont l'on ne s'écartera pas tellement. Ce ne serait pas difficile, il me semble, de déclarer qu'un certain pourcentage ira à un groupe et un autre pourcentage aux deux autres.

Il y aurait sûrement moyen d'inclure une telle disposition dans la mesure législative. On a dû, il me semble, se livrer à certains calculs au cours des entretiens avec les entreprises d'exploitation. Or, à partir de ces calculs, il ne devrait pas être tellement difficile d'inclure des pourcentages précis dans la mesure législative.

J'ai examiné les coûts envisagés, dont je ne sortais plus, me semblait-il, depuis des mois, et les calculs du ministre sont joliment compacts. Je n'avais rien lu jusqu'ici qui pût me faire croire que ses calculs, même dans le cas d'un satellite compact, seraient effectivement réalistes. Je constate que le ministre n'opte pas en faveur d'un modèle de fabrication américaine aux conditions qu'aucun acheteur d'automobile canadien pourrait jamais obtenir, c'est-à-dire un véhicule de meilleure qualité qui coûterait moins cher.